



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

DCM N°05/2016

Date de la convocation : 18/12/2015 Date d’Affichage : 14/01/2016 au 29/01/2016 Date Notification : 14/01/2016
Nombre de membres : * en exercice : 38 * Présents : 35 * Votants : 38

Séance ordinaire du 7 janvier 2016
L’an deux mil seize le sept janvier à 20 h 00

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY.

Etaient présents (P) - Absents (A) - Excusés (E) - Représentés (R)

Philippe LEMAÎTRE	P	Emile CONSTANT	P	Christine LUCAS DZEN	P	Martine VILLAIN	R	Elodie PROD’HOMME	P
M-Odile LAURANSON	P	Christian METTE	P	Monique GUERIN	P	Stéphane VILLESPEA	P	Jean-Marc LEMAÎTRE	P
Frédéric LEMONNIER	P	Claudine GARNIER	P	Catherine AFFICHARD	P	Éric THIEBE	P	Gaston LAMY	P
A-Marie LAUNER-COSIALLS	P	Jean LUCAS	P	Damien PELOSO	P	Sylvain COSSE	P	Patricia MARIE	P
Francis LANGELIER	P	Sophie DALISSON	P	Myriam BARBE	R	Jocelyne CONSTANT	P	Sarah PIHAN	P
Christophe DELAUNAY	P	Jacques LEMONCHOIS	P	Michel BELLEE	P	Guy ARTHUR	P	Claudine GARNIER	P
Véronique BOURDIN	P	Agnès LETERRIER	P	Martine LEMOINE	P	Edith LENORMAND	P		
Thierry POIRIER	P	Patrick TURPIN	P	Daniel MACE	P	Lauraine LEMONNIER	R		

AVAIENT DONNE POUVOIR : *Mme BARBE Myriam à Mr LEMAÎTRE Philippe*
Mme VILLAIN Martine à Mr MACE Daniel
Mme LEMONNIER Lauraine à Mr CONSTANT Emile

Mme Sarah PIHAN désignée conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.

DESIGNATION DES ADJOINTS DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DELEGUEE – COMMUNE HISTORIQUE ROUFFIGNY

Monsieur le Maire de la C.N informe que conformément à l'article L 2113-14 du CGCT : « Le conseil municipal peut également désigner, parmi les conseillers communaux, un ou plusieurs adjoints au maire délégué. Le nombre de ceux-ci ne peut excéder 30 % du nombre total des conseillers communaux ».

Il précise que le nombre d'adjoints délégués sera fixé à trois adjoints au maximum.

Il demande aux candidats de se désigner.

Il précise que la désignation des adjoints s'effectue au **scrutin secret** et à la majorité absolue (calculée sur les suffrages exprimés) parmi les membres du conseil municipal de la commune nouvelle.

Il précise que les adjoints élus seront immédiatement installés dans leurs nouvelles fonctions.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (38)*

FIXE le nombre d'adjoints au Maire délégué de la commune historique – Rouffigny à **trois**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret,

PROCEDE à l'élection des adjoints délégués de la commune historique – Rouffigny parmi ses membres :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **zéro**
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (votants) : **trente-huit**
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (les bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral) : **huit nuls et un blanc soit un total de neuf**
- Nombre de suffrages exprimés : **vingt neuf**
- Majorité absolue : **quinze**

Ont obtenu : vingt-neuf voix Mr ARTHUR Guy – 1 voix PIHAN Sarah.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **zéro**
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (votants) : **trente-huit**
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (les bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral) : **un nul et huit blancs soit neuf**
- Nombre de suffrages exprimés : **vingt neuf**
- Majorité absolue : **quinze**

Ont obtenu : vingt-six voix Mme LENORMAND Edith – trois voix Mr LEMAÎTRE Jean-Marc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- *Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **zéro***
- *Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (votants) : **trente-huit***
- *Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (les bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral) : **six blancs.***
- *Nombre de suffrages exprimés : **trente deux***
- *Majorité absolue : **seize***

*Ont obtenu : **vingt-cinq voix** Mme PIHAN Sarah – **6 voix** Mr LEMAÎTRE Jean-Marc
1 voix MARIE Patricia*

DECLARE *Mr ARTHUR Guy, Mme LENORMAND Edith, Mme PIHAN Sarah* installés dans leurs fonctions d'adjoints délégués des communes déléguées.

*Philippe LEMAÎTRE
Maire de la Commune Nouvelle*

AR-Préfecture de Saint Lo

050-215006396-20160107-2016010705-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-01-2016

Publication le : 12-01-2016



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE